



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue d'Eischen à Hobscheid

En raison de la réalisation d'une tranchée en voirie dans la rue d'Eischen à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 27 janvier 2026, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1^{er} : Du lundi, 2 février 2026, à partir de 7h00, jusqu'au plus tard le mercredi, 4 février 2026, la circulation dans la rue d'Eischen à Hobscheid est réglée comme suit :

- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur du bâtiment sis 21.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 27 janvier 2026
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser

Le Bourgmestre



Serge Hoffmann